

L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES ÉLUS

Répondre aux besoins des concitoyennes et concitoyens

Beaucoup d'efforts ont été consentis par les communes, les maires et leurs équipes afin de permettre aux concitoyennes et concitoyens de réaliser leurs titres d'identité et de voyage. Ainsi :

- 5 mairies ont nouvellement été équipées de DR. Ainsi L'Ardèche dispose désormais de 27 DR.
- 25 communes sur les 26 équipées de dispositifs de recueil (DR) ont adhéré à une plateforme de rendez-vous en ligne.
- les mairies ont augmenté de manière significative le nombre de rendez-vous proposés.

Il est important de maintenir cette dynamique pour répondre aux besoins des usagers.

Chaque mairie a un rôle à jouer en accompagnant les administrés qui doivent faire leurs démarches en ligne (pré demande et prise de rendez-vous, etc.) ou en les orientant si besoin vers les Maisons France Services.



France Numérique Ensemble : appel à contributions pour construire une feuille de route départementale de l'inclusion numérique jusqu'au 31 janvier 2024



Près du tiers de nos concitoyennes et concitoyens de plus de 18 ans se sentent éloignés du numérique, et plus d'un Français sur deux connaît des difficultés pour effectuer ses démarches administratives en ligne, toutes générations confondues.

Avec le soutien de l'État, de nombreuses collectivités et associations se sont impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif menée entre 2017 et 2022. Celle-ci a permis de financer plusieurs dispositifs comme la mise en place du chèque Pass Numérique, ou le déploiement de 4000 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)

En 2024, le Fonds vert revient pour accélérer encore davantage vos projets de transition écologique

Pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé de pérenniser le Fonds vert jusqu'à 2027 et de le renforcer à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)



Violences faites aux élus : L'État s'engage dans cette lutte !



Mardi 28 novembre Sophie ELIZEON, préfète de l'Ardèche, a participé à la rencontre départementale sur les « atteintes faites aux élus » qui s'est déroulée au Teil, en présence des élus ardéchois. Cette dernière a été co-organisée avec les services de la préfecture, Gwenn JEFFROY, directeur de cabinet, Mme Hélène DEBIEVE, cheffe du Centre d'analyse et de lutte des atteintes aux élus (CALAE), l'association des maires de France et des présidents des communautés de l'Ardèche, l'association des maires ruraux de l'Ardèche, Madame le procureur, l'Association de Médiation et d'aide aux victimes (AMAV) et les forces de l'ordre.



L'État est résolument engagé dans la lutte contre ces violences qui constituent une menace pour la République et la démocratie.

Les services de l'État en Ardèche soutiennent, accompagnent et protègent les élus et élus de notre territoire.



Si vous êtes victime ou témoin de violence à l'encontre d'un élu, réagissez !

- Application Gend'élus : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2023/presentspourleselus-gend-elus-une-application-pour-accompagner-les-elus>
- Justice.fr : <https://www.justice.fr>
- Ma Sécurité : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>
- Pharos : <https://www.internet-signalment.gouv.fr/PharosS1/>
- Cybermalveillance.fr : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>

[Cliquez ici pour le retour en vidéo](#)

Mécanisme de filet de sécurité inflation pour les communes, EPCI et syndicats les plus fragilisés financièrement par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation

Le décret n° 2022-1314 du 13 octobre 2022 est venu préciser les modalités d'attribution de la dotation, et l'arrêté du 13 octobre 2023 porte attribution définitive de la dotation et arrête les montants de reversements d'acomptes versés fin 2022 au titre de ce dispositif inflation.

A l'échelle nationale, sur la base des comptes 2022, 2 941 communes sont bénéficiaires de ce soutien de l'Etat, pour un montant global de 406 M€, sur un soutien initialement estimé à 430 M€. Les dotations à verser vont de 52 € à 9,1 M€, avec une moyenne de 138 k€ par collectivité bénéficiaire.

Les dotations ont été versées en octobre, après la publication de l'arrêté.

En application de ces principes, l'Ardèche compte 25 collectivités définitivement bénéficiaires du filet de sécurité inflation 2022 pour un montant total de 2 930 802€.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)



L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES POPULATIONS

Le plan "logement d'abord"

Le deuxième plan quinquennal pour le "logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme" (2023-2027) propose de poursuivre la réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile ainsi que les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

Les publics visés par ce plan sont les personnes sans domicile ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement (expulsion locatives, sorties d'institutions, troubles psychiques, etc.), notamment les personnes vivant dans les bidonvilles, dans des installations illicites ou dans des squats.

En accélérant l'accès au logement des personnes à la rue, le plan "logement d'abord" entend désengorger les centres d'hébergement d'urgence et leur permettre de retrouver leur vocation première d'accueil temporaire et sans condition pour les personnes en grande détresse.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)



Rénovation énergétique : les 8 bons réflexes à adopter

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU !

8 RÉFLEXES À ADOPTER

- 1** Vous voulez faire des économies d'énergie ? Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'.
- 2** Les services publics ne démarchent jamais ! Assurez-vous que le partenariat existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées bancaires ou votre numéro fiscal. Ne signez jamais le jour même.
- 3** Le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.
- 4** Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet. Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. Un simulateur est disponible sur la plateforme France Rénov', pour vous aider à estimer les aides auxquelles vous avez droit.
- 5** Prenez le temps de comparer : demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
- 6** Prenez garde aux offres trop alléchantes ! Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles. En cas de doute, consultez le site internet www.france-renov.gov.fr ou rapprochez-vous de votre Espace Conseil France Rénov'.
- 7** Ne signez pas d'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit.
- 8** Un litige ? Vous pouvez le signaler sur Signal.Conso.gov.fr ou contacter RéponseConso, au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé) ou à DGCCRF - RéponseConso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9. En cas d'escroquerie (prime détournée, travaux jamais réalisés...), déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov' au 0 808 800 700 (numéro d'appel non surtaxé) ou sur www.france-renov.gov.fr

DG CCRF
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

FRANCE RENO
AGF - Habitat - Accéder

France Rénov'
Le meilleur moyen de faire ses travaux

DGCCRF - RéponseConso
0 809 540 550
B.P. 60 - 34935 Montpellier Cedex 9

1. Vous voulez faire des économies d'énergie ? Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'.
2. Les services publics ne démarchent jamais ! Assurez-vous que le partenariat existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées bancaires ou votre numéro fiscal. Ne signez jamais le jour même.
3. Le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.
4. Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet. Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. Un simulateur est disponible sur la plateforme France Rénov', pour vous aider à estimer les aides auxquelles vous avez droit.
5. Prenez le temps de comparer : demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
6. Prenez garde aux offres trop alléchantes ! Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles. En cas de doute, consultez le site internet www.france-renov.gov.fr ou rapprochez-vous de votre Espace Conseil France Rénov'.
7. Ne signez pas d'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit.
8. Un litige ? Vous pouvez le signaler sur Signal.Conso.gov.fr ou contacter RéponseConso, au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé) ou à DGCCRF - RéponseConso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9.

La situation d'accueil des déplacés ukrainiens en Ardèche

684 personnes (251 ménages) ont été suivies depuis le début du dispositif dont 345 (122 ménages) en IML Ukraine. Au 01 novembre 2023, 435 personnes sont suivies (160 ménages) dont 321 (115 ménages) en IML Ukraine.

Un retour progressif vers le droit commun est opéré avec :

- une orientation vers des logements autonomes;
- une exigence de former et d'accompagner vers l'emploi.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)



Retour en images : Armistice du 11 novembre



M. Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a présidé les cérémonies du 105e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, de la commémoration de la Victoire et de la Paix et de l'hommage à tous les « Morts pour la France » à Annonay, en présence des autorités civiles et militaires.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

LES BONS À SAVOIR



Financement des travaux des établissements de proximité

[Voir plus...](#)



Chasse :
Priorité à la sécurité

[Voir plus...](#)



Le site Télépoints devient "Mes Points Permis"

[Voir plus...](#)



Patricia VALMA quitte la sous-préfecture de Largentière

[Voir plus...](#)



Action de formation 2024 : Lutter contre les violences conjugales

[Voir plus...](#)



Ce qui change pour moi : La ressource en eau

[Voir plus...](#)



Chiens et chats errants :
Le guide complet pour les maires

[Voir plus...](#)



Journée de la Laïcité - Témoignage vidéo

Clement BENELBAZ, maître de conférence et Stéphane NIVET, historien sur cette thématique



[Voir plus...](#)

